



Déclaration de démarchage

Conformément à l'arrêté municipal n°22 du 9 mai 2025

, tout démarchage doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la Mairie 15 jours avant le commencement de celui-ci.

La présente déclaration n'autorise en aucun cas le mandataire à se déclarer accrédité par la commune pour démarcher les particuliers.

Déclarant

Dénomination sociale	Ranger France		
Numéro SIREN	450 246 517 00772		
Adresse :	N° 5	Rue	Rue fremicourt
	Ville	Paris 75015	
Nom	Tisserand	Prénom	Theo
Date de naissance		Lieu de naissance	
Téléphone Portable :	0389602978 : et/ou		

Démarchage

Objet du démarchage	Démarchage à domicile pour le compte d'Engie		
Période :	Du 23/10/2025	au 26/10/2025	inclus

Démarcheurs

Nom et prénom	Kyllian kugel	Numéro de téléphone	06 45 82 35 14
N° immatriculation du véhicule	User	Secteur	

Nom et prénom	S Sami lehmeur	Numéro de téléphone	+33 7 68 05 56 50
N° immatriculation du véhicule		Secteur	

Nom et prénom		Numéro de téléphone	
N° immatriculation du véhicule		Secteur	

Nom et prénom		Numéro de téléphone	
N° immatriculation du véhicule		Secteur	

Observations

Réservé Mairie de Bourogne

Date 23/10/2025
Cachet et signature

